

LE PEUVRE LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÛNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FREDERIC COURNET

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement
A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez M. L. AUDOUIN, 10, place de la Bourse

BUREAU DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

LES VŒUX

Le gouvernement de la France est avant tout un gouvernement d'opinion, dit à tout propos les gens qui nous gouvernent. Mais nos dirigeants sont de si bonne foi, qu'assitôt que l'opinion publique s'affirme, ils orientent à la déso- lation de l'abomination.

Afin d'enserrer cette opinion souveraine dans mille liens dont elle ne puisse se dégager, ils ont laborieusement inventé un dédale de lois, toutes plus restrictives les unes que les autres de la pensée publique. A telle assemblée restrictive, c'est à dire à un groupe de mandataires représentant les intérêts et les aspirations d'un grand nombre de citoyens, il est interdit de formuler la plus timide des revendications, à telle autre, d'émettre le vœu le moins subversif.

Cette situation est tout à la fois humiliante et ridicule.

Nous avons ressenti cette humiliation et ce ridicule à la lecture des séances de nos Conseils généraux. Aux quatre points cardinaux de la France, des vœux proposés par des conseillers ont été repoussés sur la demande des préfets, sous ce prétexte d'essence monarchique, que ces vœux étaient politiques et, par conséquent, proscrits par la loi.

Ainsi, dans ce pays où nous proclamons la liberté de la pensée, où nous la reconnaissons comme un droit pour le premier citoyen venu; dans ce pays où la dernière victoire appartient toujours à l'opinion publique, il est interdit à un homme investi de la confiance de ses concitoyens de formuler même de simples vœux, de dire ce que veulent ses mandataires, d'exprimer le sentiment de ceux qui l'ont nommé.

C'est ce qui est arrivé entr'autres au Conseil général du Rhône.

A notre humble avis, tout vœu quel qu'il soit, est légitime et doit être soumis à l'appréciation du Conseil.

Il est anti-démocratique, anti-républicain, de le repousser sans discussion. C'est absolument contraire au bon sens et à l'équité.

Les conseils généraux n'ont pas en effet uniquement à discuter des intérêts départementaux. Ils sont appelés à un moment donné à devenir assemblée politique. La loi leur donne ce caractère, et elle le leur donne dans des conditions

suprêmes. En cas de dissolution de l'Assemblée nationale, les conseils généraux s'assemblent et constituent un gouvernement provisoire.

La loi leur reconnaît donc au premier chef un véritable caractère politique. Mais par une de ces chinoïseries dont nos lois fourmillent, il est défendu à ces conseils d'émettre des vœux politiques. Les seuls qu'on autorise sont ceux qui touchent « aux questions économiques et d'administration générale. »

Il est des conseillers généraux qui ont inoculé dans le sang le respect de ces chinoïseries-là, et qui leur sacrifient la dignité et la volonté de leurs électeurs. Nous préférons ceux qui respectent leur mandat et le font respecter.

Nous pourrions citer des conseils municipaux et généraux qui, pendant des années, ont constamment et courageusement émis des vœux que le gouvernement s'empressait d'annuler avec une non moins grande tenacité. Le préfet actuel de la Seine, M. Floquet, a participé à un nombre assez considérable de ces vœux subversifs, et ses électeurs ne lui ont pas donné lieu de le regretter.

Nous voudrions bien connaître les raisons qui rendent l'émission d'un vœu, autrement dit l'expression d'un désir, d'une aspiration, quelque chose de dangereux et de redoutable. Nous aimerions assez qu'on nous expliquât pourquoi un simple citoyen peut, par voie de pétition, émettre les vœux les plus saugrenus, et comment il se fait qu'un conseiller municipal ou un conseiller général, autrement dit un citoyen revêtu d'un caractère public, ne saurait, sans encourir le veto préfectoral, constater platoniquement l'opinion de ses électeurs.

Frédéric Courmet.

DEPECHE DE NUIT

Par télégraphique spécial

LES JOURNAUX

Paris, 27 avril.

Le Rappel demande la création de comités parlementaires permanents qui recueilleraient les déclarations du gouvernement dans les questions importantes.

— Le XIXe Siècle invite les députés à fuir les intrigues, à mépriser les injures et à consulter les seuls intérêts de la France.

— La République française dit que l'affaiblissement du pouvoir central, le relâchement des liens administratifs, le développement des idées d'autonomie, l'abandon des réformes constitutionnelles et électorales, constituent une politique de désarroi et d'anarchie.

— Le Journal des Débats ne croit pas que les départements soient exposés à perdre quelque chose par la création de conseils cantonaux; quoiqu'ils commencent à paraître, mais la plupart et les plus désirées n'y gagneraient rien.

— La Paix dit que les journaux gambettistes s'attaquent, sans raison au nom universellement respecté de Grévy, se sont portés à eux, même un coup dont ils ne se relèveront pas.

— Le Gaulois demande une modification au règlement des Chambres obligeant aux incrépitudes de toute sorte qui résultent du grand nombre d'absents aux séances. Il demande que les absents ne puissent pas voter.

— Le Parlement félicite M. Gambetta de ses réformes de l'ordre tenu à l'écart pendant les vacances parlementaires.

— Le Gaulois dit qu'il est vrai que la démission du général Ignatieff n'est pas confirmée, mais il constate qu'elle n'est pas contestée par les organes du gouvernement russe. Le retard apporté dans la divulgation est dû à la difficulté de lui nommer un successeur.

— Le Mot d'Ordre dit que l'indifférence des électeurs provient uniquement de l'indifférence des élus pour les intérêts des électeurs.

— Le Soleil, discutant la question égyptienne, s'étonne que notre ambassadeur à Constantinople amène le rapprochement de la France et de la Turquie et obtiendra que l'intervention turque ne se fasse pas au profit de l'Allemagne et au détriment de la France.

LES BONS DE POSTE

Paris, 27 avril.

Parmi les projets de lois dont la distribution doit se faire à la rentrée, il convient de signaler celui qui sera proposé par le ministre des postes et des télégraphes, dans le but d'introduire chez nous un système de bons de poste de sommes fixes, ainsi qu'il en existe en Angleterre.

Ce projet tendant à mettre à la disposition du public des mandats de valeur fixe, représentant les sommes les plus usuelles, au moyen desquelles il est possible de constituer toutes les autres, soit de 1, 2, 5, 10 et 20 fr.

Le public pourrait se procurer facilement et rapidement ces bons. Il n'aurait qu'à mettre lui-même les indications du nom, du domicile et du destinataire, et à faire les envois.

Ces bons seraient payables dans tous les bureaux de poste du territoire comme mandats ordinaires.

On pourra se procurer les mandats avec la même facilité que les timbres-postes.

La taxe serait de cinq centimes par cinq francs.

LA CRÉATION D'UN CRÉDIT AGRICOLE

Paris, 27 avril.

Un projet de loi portant création d'un crédit agricole mobilier, sera déposé à la rentrée par M. de Massy; ce projet qui a été préparé par une commission extra-parlementaire, présidée par M. Bozérian, sénateur, porte sur les trois points suivants:

1. La modification du contrat de Chaptal, les parties en pourront déterminer librement les stipulations, en se conformant aux règles qui régissent les conventions;

2. Le prêt sur le nantissement sans tradition du gage, ce prêt pourra être fait sur une récolte encore pendante sur des produits récoltés sur des coupes de bois, et animaux qui seront consacrés par l'emprunteur sous la condition de l'acte, constituant le gage sur un registre spécial du recouvreur de l'emprunt, moyennant un droit fixe de deux francs, droit réduit à un franc pour un renouvellement de prêt;

3. La commercialisation des engagements de l'agriculteur; l'agriculteur deviendra justiciable des tribunaux de commerce, ainsi que le propriétaire rural, fermier, colon ou métayer, qui souscrira des billets simples ou qui sera titulaire d'un compte courant dans une banque. Toutefois, les tribunaux de commerce ne pourront en aucun cas prononcer la faillite d'un agriculteur.

Par cet adoucissement apporté au Code de commerce en faveur de l'agriculture et souffrances, les auteurs du projet ont voulu empêcher les cultivateurs d'être dépossédés de leurs fonds et de leur matériel.

CONSEIL DE CABINET

Paris, 27 avril.

Le conseil de cabinet, tenu ce matin, a nommé la commission chargée d'étudier la possibilité de créer une mer intérieure en Afrique et les moyens d'exécution de ce projet. Parmi les membres de cette commission, on remarque MM. Chanzy, Dupuy de Lôme, de Lesscps, Thomsson, d'Aubourg, Dumas, Rouveau, Sadi Carnot, Yvon Villarceau, Jamain, l'amiral Dabarquin.

Le conseil a continué d'examiner la question des conseils cantonaux et a commencé à s'occuper des fonds à allouer à l'Algérie pour la colonisation.

L'armée coloniale

Paris, 27 avril.

On sait que le gouvernement va, dès la rentrée des Chambres, reprendre l'initiative d'un projet de loi tendant à créer une armée coloniale. Il s'agit d'envoyer le retour de ce qui s'est produit au début de la campagne de Tunisie, c'est-à-dire l'envoi en Afrique de jeunes soldats qui ne soient pas habitués au climat du pays. Avant d'indiquer en quoi consiste le projet que va présenter le général Billot, rappelons quelle est la composition de l'armée de l'Algérie :

6 bataillons d'infanterie appartenant aux corps d'armée de France de 2,076 hommes; 2 régiments de cavalerie détachés de France, 1,621 hommes; 3 régiments de tirailleurs algériens, 8,469 hommes; 3 bataillons d'infanterie légère, 4,140 hommes; 1 régiment de légion étrangère, 2,828 hommes; 4 régiments de chasseurs d'Afrique, 4,152 hommes; 3 régiments de spahis, 2,392 hommes; 12 batteries d'artillerie, 2,255 hommes; 13 compagnie d'ouvriers d'artillerie, 182 hommes; 1 compagnie du train d'artillerie, 128 hommes; 4 compa-

gnies de gîtes, 448 hommes; 1 détachement de sapeurs conducteurs, 219 hommes; 12 compagnies du train des équipages, 3,654 hommes; 3 sections d'infirmiers, 630 hommes; 3 sections de commis militaires, 4,292 hommes; 4 sections de secrétaires d'état-major, 441 hommes. Total: 46,394 hommes.

Le projet que le général Billot va présenter à la Chambre tend d'abord à faire rentrer en France les six bataillons d'infanterie et les deux régiments de cavalerie détachés des corps d'armée du continent; par contre, on créerait, par addition aux autres corps algériens précités, deux bataillons nouveaux de zouaves par régiment, un nouveau régiment de tirailleurs algériens, la légion étrangère serait constituée en régiment à quatre bataillons, en outre, les trois bataillons d'infanterie légère seraient organisés en régiment.

Pour la cavalerie, on créerait deux nouveaux régiments de chasseurs d'Afrique et un nouveau régiment de spahis, on ajouterait à l'artillerie quatre nouvelles batteries, au génie quatre compagnies nouvelles, au train des équipages un escadron nouveau et aux troupes d'administration une section d'ouvriers et d'infirmiers. Le recrutement de ces troupes se ferait au moyen d'engagements volontaires, complétés au besoin par le contingent continental.

Les engagements seraient de cinq ans et donneraient droit à une prime; les hommes déjà au service par obligation légale seraient admis à s'engager pour compléter leur service à cinq ans, et ils toucheraient le surplus pendant les premières années, ils toucheraient la solde ordinaire et une haute paie pour les deux années au delà des trois dues par tout citoyen. On pourrait contracter des engagements de deux à cinq ans avec prime et haute paie. Enfin, une répartition proportionnelle serait assurée après quinze ans de service dont huit passés en Afrique.

Le projet sera renvoyé à la commission qui est déjà saisie de la question du service de trois ans. On annonce, d'autre part, que M. Gambetta va compléter sa proposition sur le service de trois ans par le dépôt d'une autre proposition tendant aussi à la formation d'une armée d'Afrique.

LES OBSEQUES DE M. DARWIN

Londres, 26 avril.

Les obsèques de Darwin ont eu lieu aujourd'hui mercredi. La veuille le char funèbre avait quitté la petite ville de Down, où habitait le grand naturaliste, à quelques lieues de Londres, et le cercueil avait été déposé dans une des chapelles de l'abbaye de Westminster, où les funérailles se sont faites aujourd'hui.

Les cordons du poêle étaient tenus par le duc d'Argyll, le comte de Derby, l'ambassadeur des États-Unis, J. R. Lowell, le professeur Anleley, le physiologiste sir Joseph Hooker, l'éminent botaniste et directeur des jardins de Kew, sir John Lubbock, président de la Société Huttonienne, le docteur Spottiswoode, président de la Société royale (Académie des sciences), et M. Alfred Russel Wallace, le naturaliste qui à peu près à la même époque que Darwin était arrivé par des expériences indépendantes et personnelles à des conclusions analogues sur la variabilité des espèces.

Le tombeau destiné à Darwin se trouve juste à côté de celui de Herschell, le célèbre astronome, et à quelques pas de celui de Newton.

LE JOURNAL OFFICIEL

Paris, 27 avril.

A L'OFFICIEL. — Le Journal officiel annonce que M. Halouin est promu chef d'escadron de gendarmerie.

MORT DE M. JENTY — M. Jenty, directeur du Petit Journal et de la France, est mort hier soir, à quatre heures.

MALADIE DE M. TOUTPET DES VIGNES — M. Toutpet des Vignes, sénateur, est gravement malade.

CRÉDIT AGRICOLE

M. de Mahy déposera à la rentrée un projet de création de crédit agricole mobilier, lequel accordera la liberté la plus grande dans les contrats de chaptel et autorisera le prêt sur nantissement sans tradition de gage et rendra l'agriculteur justiciable des tribunaux de commerce.

LES ALSACIENS ET LE SERVICE ALLEMAND

Le Journal des Débats dit que soixante-dix jeunes gens sont cités devant le Landgericht de Strasbourg, et leurs biens sont sous sequestre pour avoir quitté l'Alsace dans le but de se soustraire au service militaire.

AFFAIRE CHALLEMEL-LACOUR-ROCHEFORT — M. Rochefort va en appeler à la cour de cassation de l'arrêt de la chambre des appels correctionnels, qui aîmet dans son procès la compétence de la cour.

M. Gatineau paraît décidé à user de tous les moyens dilatoires.

LA RENTRÉE DES DÉPUTÉS

Les groupes républicains de la Chambre des députés se réuniront les premiers jours de la semaine prochaine pour s'occuper des projets des prochains de lois, qui viendront en discussion, à la reprise de la session.

LE COMITÉ DE CAVALERIE

Dans sa séance du mois de mai, le comité de cavalerie s'occupera tout spécialement des questions suivantes :

L'alimentation des chevaux de troupe, l'emboîtement et le transport de la dynamite par la cavalerie, l'instruction des cadres de l'escadron, du régiment, de la brigade et de la division.

L'OBLITÉRATION DES TIMBRES

Certains industriels étant parvenus à remettre en bon état les timbres oblitérés, l'administration des postes, malgré les précautions déjà prises pour éviter le retour de ces timbres dans la circulation, va prendre des mesures plus radicales.

Il est question, en ce moment, d'un nouveau mode d'oblitération qui, tout en annulant le timbre avec de l'encre grasse, le découperait en plusieurs parties sans que celles-ci puissent se réunir.

Les essais doivent être faits très peu. Si le procédé répond aux besoins, il sera employé aussitôt.

MARSEILLE ET LA VEUVE BONAPARTE

Les débats du procès intenté par la ville de Marseille à l'ex-impératrice en revendication des terrains sur lesquels a été édifié le palais impérial ont continué hier devant la première chambre de notre tribunal civil présidée par M. Autran.

Me Aicard, au nom de la veuve de Napoléon III, s'est efforcé d'établir, dans une

Feuilleton du PEUVRE LYONNAIS

LES DEUX MÈRES

CHAPITRE RICHESSE

TROISIÈME PARTIE

L'AGENT DE POLICE

Vous avez vos affaires, vos ennemis, monsieur de Perny, j'ai aussi les miens; ça n'a rien de commun comme il l'a dit. D'ailleurs, je ne vois pas bien ce que je pourrais faire pour vous.

— Monsieur Blaireau, je réclame votre appui et votre aide, parce que l'un et l'autre me sont nécessaires.

— Alors, expliquez-les.

— Monsieur Blaireau, j'ai un besoin d'argent des plus pressants.

— Nous y voilà, pensa l'homme d'affaires.

— Dans trois jours il me faut douze mille francs ajouta Sosthène.

— Ah! douze mille francs. Une dette de jeu?

— Oui, une dette, une dette d'honneur.

Il n'osa pas dire à Blaireau que ces douze mille francs lui étaient absolument nécessaires pour retirer des mains d'un escompteur un billet à ordre portant une signature fautive imitée par lui.

— Monsieur Blaireau, reprit-il, je

vous prie de vouloir bien me prêter cette somme.

L'homme d'affaires prit un air piteux.

— Je suis vraiment désolé, répondit-il avec l'accent de la sincérité, il m'est impossible, tout à fait impossible de vous être agréable. Je ne suis pas un prêteur d'argent, et je n'ai jamais une aussi forte somme disponible. D'ailleurs je ne suis pas bien riche, et toute ma petite fortune est dans les affaires.

Sosthène était devenu très pâle.

— Voyons, continua Blaireau, vous n'êtes pas sans connaître des banquiers, des hommes dont le métier est de prêter de l'argent?

— Hé, je me suis adressé à eux, répliqua Sosthène d'une voix sourde.

— Et ils vous ont refusé cette somme! s'écria Blaireau, à vous, qui avez un beau frère je ne sais combien de fois millionnaire? Vous ne leur offrez donc pas une garantie sérieuse? Est-ce que vous n'avez plus de crédit, cher monsieur?

— J'avais compté sur vous, bégaya Sosthène.

— Je ne le remercie pas de la préférence, pensa Blaireau. Malheureusement, je ne peux pas, répondit-il. Au fait, continua-t-il, pourquoi ne demandez-vous pas cette somme à votre beau-frère? Douze mille francs pour lui, c'est une bagatelle, une misère!

Sosthène se leva brusquement et se mit à marcher dans le cabinet en proie à une agitation fiévreuse.

Blaireau le regardait en clignant fortement des yeux.

— Il a l'esprit bien troublé et sa conscience, s'il lui en reste une parcelle, l'est certainement encore davantage, se disait-il; ce serait fort intéressant de connaître les pensées qu'il a dans la tête. En me parlant de ce faux manuscrit, enfermé dans un coffret de cuir,

il croyait me menacer et m'effrayer pour me glisser ensuite sa modeste demande; mais je m'y attendais et j'ai deviné l'intention.

— Va, mon petit, continua-t-il, un sourire ironique sur ses lèvres, tu n'es pas encore à ma hauteur; quand tu voudras faire une dupe, il faudra t'adresser à un autre.

Sosthène s'arrêta en face de Blaireau, sombre, les traits contractés, une flamme dans le regard.

— Ah! vous me conseillez de m'adresser au marquis de Coulaage, dit-il d'une voix rauque, saccadée; c'est vrai, il a des millions et il est mon beau-frère... Pourquoi ne le fais-je pas? Pourquoi? Parce que ma sœur est là et qu'il ne fait rien que par sa volonté. Eh bien, ma bonne sœur, cette femme de cœur, cette noble femme que vous avez l'air d'admirer, a défendu au marquis de me tendre la main dans ma détresse! Elle m'a chassé de chez elle comme un chasseur domestique, en me prenant tout, en me laissant rien! Et maintenant ce qu'elle veut, c'est que je sois misérable, humilié, bafoué par tout le monde, réduit à l'état de mendiant! Elle me refuse! à moi, la pièce de monnaie qu'elle laisse tomber, en passant, dans la sèbile d'une aveugle on d'un cul de jatte! Sa joie suprême serait d'apprendre que je crève de misère dans un trou infect, repoussé et abandonné de tous comme un bête immonde!... Elle me hait, entendez-vous, elle me hait, moi, son frère! Je suis pour elle moins qu'un chien!

Mais si grande que soit sa haine, la misère, implacable, mortelle, la dépense encore. Elle vit dans la splendeur, je vis comme je peux; elle est dans la lumière, je suis dans l'ombre. Mais, au milieu de cette ombre, debout, je guette et j'attends que sonne l'heure de la vengeance!

— Avant tout, il faut que je m'empare du manuscrit, que je le détruise.

— Et après? demanda Blaireau.

— Après? je me vengerai!

Sosthène accompagna ces mots d'un regard sententiellement expressif, que Blaireau sentit comme un glaçon passer sur son dos. Et pourtant l'ami de Solange et du condamné Gargasse n'était pas un scélérat facile à émouvoir.

— Il est feu, le malheureux, il est fou! Il grammale! il entre ses dents.

En effet, à voir l'expression sauvage de la physionomie de Sosthène, il y avait lieu de supposer qu'il était en proie à un accès de démence.

— Oui, je suis fou! exclama-t-il, fou furieux, fou de rage!

Blaireau haussa les épaules.

— On le voit, répliqua-t-il froidement, les idées comme celles que vous avez ne peuvent germer que dans le cerveau d'un insensé. Vous vous êtes mis la corde au cou, si vous n'y prenez garde, elle vous étranglera. Croyez-moi, cher monsieur, renoncez à vos projets.

— Non, jamais, il me faut ma vengeance! s'écria Sosthène avec fureur.

— Et pour vous venger vous voulez assassiner votre sœur!

Le regard de Sosthène devint effrayant.

— Je ne vous parle pas du châtimement, reprit Blaireau. Comme tous ceux qui méditent un crime, vous croyez pouvoir y échapper; mais quand vous l'aurez commis, ce crime, serez-vous plus avancé? Il y aura toujours là le marquis, les enfants.

— Je tuerai la marquise, je la tuerai tout de suite, dit-il d'une voix rauque. — Une sainte Barthélemy, un nouveau massacre des innocents, quoi! ricane Blaireau.

Sosthène avait de l'écume aux lèvres,

ses yeux injectés de sang lui sortaient de la tête; grimaçant, grinçant des dents, il était hideux à voir. Ce n'était plus un homme, mais une bête féroce.

— Parbleu! reprit Blaireau toujours ironique, avec des idées comme les vôtres, je comprends que vous ne puissiez trouver douze mille francs à emprunter. Les prêteurs n'auront jamais d'argent pour un homme dont la tête peut tomber, d'un moment à l'autre, sous le couteau du bourreau!

Sosthène n'eut pas l'air d'avoir entendu.

— Il se pencha vers Blaireau et lui dit d'une voix étranglée :

— Voulez-vous m'aider, voulez-vous être avec moi? Il y a des millions, nous partagerons!

Cette fois, Blaireau fut pris d'un tremblement nerveux qui le secoua des pieds à la tête.

Violet de colère, les yeux enflammés, il bondit sur ses jambes. Alors, le buste en arrière, frémissant, les bras tendus, les poings serrés, il eut un regard si terrible que Sosthène se sentit trappé comme d'un coup de dégré.

Instinctivement, il recula de frayeur. Mais, par un violent effort de sa volonté, Blaireau parvint à contenir sa colère prête à éclater. Il secoua la tête, ses bras se déridèrent et aussitôt son visage reprit son impassibilité, sa froideur habituelle.

Sosthène restait devant lui, stupide, comme un homme qui n'a plus de pensées. Blaireau le couvrit d'un regard superbe de dédain.

Il marcha vers la porte et l'ouvrit toute grande.

— Puis, se rapprochant de Sosthène, il le prit par le bras et le poussa doucement hors de son cabinet.

Alors son sourire ironique reparut sur ses lèvres et il dit à son ancien complice :

— Mon cher monsieur, vous êtes venu me demander un conseil, je vous le donne : Prenez des douches, prenez des douches!

Et la porte du cabinet se referma au nez de M. de Perny qui n'avait pas eu le temps de sortir de son ahurissement.

X

UN DÉCLASSE

Après être resté un instant immobile, frappé de stupeur, Sosthène se décida à se retirer. Il descendit l'escalier, ayant un bourdonnement dans les oreilles et un nuage devant les yeux.

Sorti de la maison, il se mit à marcher rapidement, mais d'un pas incertain et en zigzag, heurtant les passants, ne voyant et n'entendant rien.

Dependant, au bout de quelques minutes, il parvint à se remettre et à saisir sa pensée au milieu du trouble de son cerveau.

Alors, marchant plus lentement, il se mit à réfléchir.

Le misérable se voyait repoussé de partout, complètement abandonné, aculé au fond d'une impasse sombre et poussé fatalement à commettre de nouveaux crimes. Il était descendu si bas, qu'il ne voyait plus la possibilité de remonter la pente. Jusqu'à ce jour, à force d'expéditions, il était parvenu à se tenir debout et à faire encore assez de bon sens; mais le gouffre s'ouvrait devant lui, profond, sinistre, et cette fois, malgré son imagination si fertile pour le mal, il ne trouvait plus d'expédients pour empêcher ou retarder sa chute. Tout s'éfondrait autour de lui et menaçait de l'écraser.

(A suivre.)

plaidoirie qui n'a pas moins duré de 4 heures et demie, les droits de l'ex-procureur. Répondant aux arguments présentés par M. Barne, au nom de la ville, il a exposé que les communes ne sont pas soumises aux lois qui régissent les contrats entre particuliers, et que rien n'y a pu être d'acte de donation notarié entre le Conseil municipal de 1858 et l'empereur. L'offre de donation a été ratifiée par le préfet du département, il n'a donc eu de valeur que de la loi, la donation doit être considérée comme valable. « Telle est la thèse soutenue par M. Aicard. La suite de sa plaidoirie a été renvoyée à samedi, 20 heures du matin. M. Barne répliquera et les débats seront très probablement clos à l'issue de cette audience, mais le jugement sera envoyé à la semaine prochaine.

CONSEILS CANTONAUX

Le projet de création des conseils cantonaux a été renvoyé à M. Léon Say, qui l'étudiera au point de vue financier. LES TROUPES FRANÇAISES AU MAROC Le sultan du Maroc a signé une convention autorisant les troupes françaises à poursuivre sur les territoires limitrophes de l'Algérie les rebelles qui commettent des incursions en Algérie, et il a versé à compte 400,000 fr. pour indemniser les victimes des incursions précédentes.

L'AFFAIRE DE SAÏDA

La France a promis 500,000 fr. pour secourir les Espagnols de Saïda. L'Espagne a promis d'indemniser les Français victimes des insurrections catalanistes, cubaine et carliste.

M. PASTEUR A L'ACADÉMIE

A l'Académie française, dans son discours de réception, M. Pasteur a fait l'éloge de M. Littré, mais a repoussé le système de la philosophie positiviste et a terminé par une profession de foi spiritualiste. Il a reproché au système positiviste de ne pas tenir compte de l'idée de Dieu, qui sont les vraies sources de la dignité humaine, des grandes pensées et des grandes actions.

Dans sa réponse, M. Renan a loué les recherches scientifiques de M. Pasteur. Il n'est pas non plus partisan du positivisme, mais il croit qu'en général, il est prudent de n'associer le sort des croyances morales à aucun système; le doute est préférable. A son dernier moment, la philosophie qui prometait le secret de la mort, nous fait défaut et nous laisse en proie aux angoisses du nuit.

DOSSIERS ÉLECTORAUX

M. Barodet a déjà terminé l'examen d'environ quarante dossiers électoraux complets de départements. Il a reçu plus de quatre cents professions de foi, envoyées ou visées par leurs auteurs. L'honorable député du quatrième arrondissement espère avoir terminé son travail avant la fin des vacances parlementaires.

LOI SUR LES SOCIÉTÉS

La Commission extra parlementaire chargée d'étudier les modifications à apporter à la loi de 1857 sur les Sociétés, s'est réunie hier matin, à neuf heures, au ministère de la justice, sous la présidence de M. Bozorian.

Elle a entendu la lecture du rapport de M. Lyon-Gahn sur les marchés à terme; le rapport, aussi remarquable dans le fond que dans la forme, conclut à la suppression du jeu édicté par l'article 1965 du Code civil qui n'accorde aucune action pour une dette de jeu ou pour le paiement d'un pari. Le rapport de M. Lyon-Gahn a été adopté par la Commission, à l'unanimité.

Le général Skobelev et le prince Orloff

Berlin, 27 avril. Le général Skobelev qu'on n'attendait pas encore à Saint-Petersbourg a hâté son retour dans cette capitale pour avoir avec le prince Orloff des explications au sujet des paroles malveillantes attribuées à l'ambassadeur, lors de la réception des étudiants serbes de Paris, par le vainqueur de Gock Tepa. Cette explication a été des plus vives. Skobelev a reproché au prince Orloff des tergiversations en vue de renverser le comte Igoutieff; le langage du général a été si énergique, si assuré, que l'ambassadeur russe à Paris a jugé bon de ne pas prolonger plus longtemps son séjour en Russie.

Le prince Orloff a quitté Saint-Petersbourg; il traversera aujourd'hui Berlin, se rendant vraisemblablement à son poste.

ÉTRANGER

AUTRICHE-HONGRIE

Insurrection slave. Vienne, 27 avril. La renaissance de l'insurrection en Bosnie, que le gouvernement a voulu dissuader, ne laisse plus de doute aujourd'hui sur le danger de la voir s'étendre prochainement à toute la Bosnie. La Presse de Vienne évalue à 200 millions les dépenses imposées jusqu'à présent à la monarchie par l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine. Le délégué hongrois appelé à discuter les demandes de fonds pour la répression de la révolte, a réuni en séance plénière le rapport de la commission diminuant de deux millions le crédit demandé par le gouvernement. Comme il y a désaccord, les deux délégations devraient maintenant se réunir pour voter en commun et en dernier ressort. Mais le gouvernement, prévoyant l'issue du vote, se contentera probablement de 21 millions, sans recourir à un vote commun.

L'insurrection des Slaves du Sud s'étend toujours, activée par les menées secrètes d'officiers étrangers qui combattent avec les insurgés. Un combat acharné a lieu entre Vučica, Bido Dobjo et Sterbenik. Le combat a duré neuf heures. Les Autrichiens, bien que protégés par l'artillerie, ont été battus, laissant sur le terrain un grand nombre de morts et de blessés. Cinq cents voitures d'ambulance remplies de blessés sont arrivées à Sarajevo.

ANGLETERRE

Chambre des Communes. Londres, 27 avril. M. Gladstone dit qu'il ne peut pas approuver la seconde lecture du bill, modifiant le land-tax.

Le gouvernement désire une solution avec le concours du Parlement, mais il considère la question des fermages arriérés comme la plus urgente. Le bill a été ajourné indéfiniment avec le concours des partisans, qui expriment leur satisfaction de la déclaration de M. Gladstone.

ÉTATS-UNIS

Révolution des Indiens

New-York, 26 avril. Une dépêche de Shakspeare (Nouveau-Mexique) annonce que les Indiens ont brûlé Gualteville dans la province, de Arizona et tué 25 blancs. Les tribus indiennes habitant près de New Mexico et de Lordsburg se sont soulevées; plusieurs escarmouches ont eu lieu dimanche et les soldats américains ont eu sept morts et quatorze blessés. Les troupes ont poursuivi les Indiens, qui étaient au nombre de 300, et sont parvenues à les entourer dans un défilé. Ces Indiens avaient massacrés plus de trente colons, près de la rivière de Gila.

RUSSIE

Exécution des Juifs

Odessa, 26 avril. Le récit qui est fait des horreurs commises à Balaia dépasse tout ce que l'imagination peut concevoir. Les quatre cinquièmes des maisons, soit environ 900 habitations, ont été démolies, et ici et là on voit, au milieu des ruines, des soldats et des gendarmes qui font échoigner les rochers qui voudraient voler.

ALLEMAGNE

Ouverture du Reichstag

Berlin, 27 avril. A l'ouverture du Reichstag, le discours du trône constate que les relations extérieures de l'empire continuent à justifier la confiance dans le maintien de la paix.

ESPAGNE

Traité franco-espagnol

Madrid, 27 avril. Le rapport de la commission du Sénat, favorable à l'approbation du traité franco-espagnol, a été déposé hier. Les sénateurs catalans présentent un amendement et un contre-projet; les conservateurs, deux amendements, qui seront repoussés par le ministère.

GRIÈVE

Griève des Carroyeurs des saïnas

Ulmo et Kock et Co. Citoyens. La griève des ateliers Kock et Ulmo, continue à échauffer les esprits; les faits que font circuler dans les rues de saïnas ne font que trop démontrer la vérité. Malgré la lâcheté de quelques esprits faibles nous ne devons pas céder aux exigences du terrible affameur maître Ulmo, pas plus qu'à celles de tous ceux qui voudront le suivre dans sa marche ascensionnelle, tendant à réduire à la misère les travailleurs à qui ils doivent les neuf dixièmes de leur fortune.

Alions donc ? ces messieurs regardent de bien être, et nous, les producteurs dont on a dérobé les loyers, dont on a augmenté les impôts indispensables à la vie, nous préférons la main à l'organisation de ce triste drame que nous pourrions intituler: « La mort lente mais sûre du prolétariat. » Non, la corporation tout entière saura faire son devoir; et quel que soit le nombre des capitalistes, le jour n'est pas éloigné où messieurs les capitalistes, qu'ils appellent Ulmo ou Kock, seront obligés, sinon forcés, de nous donner ce qui nous appartient, c'est à dire le droit de vivre en travaillant.

Pour la commission de griève des deux ateliers, TABARD, MISSONNIER.

GRIÈVE DES OUVRIERS FORGEURS

De l'Usine Bédel, à la Bérardière

Saint-Etienne, 27 avril. Monsieur le Directeur, Il n'est plus sourds que ceux qui ne veulent entendre, et le *Mémorial* est de ceux-ci.

Nous avions cru qu'après avoir pris connaissance des documents que le *Réveil Lyonnais* a publiés ce matin, ce journal reconnaîtrait que nous n'avons rien dit et fait que de très-correct et qu'il regretterait ses appréciations fantaisistes à notre égard.

Nous nous sommes trompés de tout au tout. Le *Mémorial* revient bien aujourd'hui sur cette affaire, mais il se garde de faire allusion aux pièces qui réduisent à néant le démenti qui nous a été infligé; il maintient même, ce qui est plus grave, que nous accueillions avec empressement les communications envoyées par les patrons et ouvriers et il ajoute que nous n'avons cherché qu'à établir notre bonne foi qu'il avoue d'ailleurs — c'est bien heureux — n'avoir jamais mise en doute.

L'article du *Mémorial* enfin, voule sur des ambiguïtés et des réticences qui nous font presque douter de sa bonne foi à lui.

Nous allons en quelques mots, et pour la dernière fois, poser nettement la question. Nous n'avons pas voulu nous justifier — n'ayant pas besoin de justification — aux yeux de nos lecteurs, mais bien faire ressortir l'existence de la démenti dont le *Mémorial* s'est fait l'écho, et le faire retomber, non sur ceux qui en sont les signataires, mais sur ceux qui en sont les insinuateurs.

Y a-t-il en, oui ou non, décalcation de griève et invitation aux ouvriers à ne pas se diriger sur l'usine Bédel? Y a-t-il en, oui ou non, acceptation par les patrons des conditions faites par les ouvriers et, par cela même, reconnaissance implicite de la griève? Avons nous enfin publié imparialement les deux documents auxquels il est fait allusion ci dessus.

Qui, nous sommes en mesure de le prouver.

Et maintenant ajoutons que, loin d'avoigravé la situation entre patrons et ouvriers, nous sommes cause qu'elle a reçu une solution aussi prompte qu'efficace.

En effet, le comité des grévistes est venu nous dire en nous annonçant la reprise du travail: « Merci de votre concours, nos patrons n'ont cédé que parce que vous avez publié notre griève et notre prière aux collègues de quitter leurs ateliers. »

Le démenti qui nous a été donné est donc OMBREUX je le répète; de plus, il a été imposé. — Le mot est faible à ceux qui l'ont signé.

J'en ajourterai qu'un mot: le *Mémorial* peut garder, pour les besoins de sa cause, ses avis désintéressés ou non. Quant à les repousser avec horreur ou aigrir, nul n'y a songé à en ayant que faire.

En terminant, mon cher Directeur, je répéterai que le *Mémorial* n'a pas répondu à mes questions et qu'il n'est pire sourd que celui qui ne veut entendre. P. ROUGEOT.

LES THÉÂTRES MUNICIPAUX

Dans sa séance d'hier soir, le conseil municipal a décidé que M. Campocasso, directeur des théâtres municipaux, continuerait de donner le grand opéra pendant le mois de mai.

Dans sa délibération, le conseil a fixé à six, au moins, le nombre de ces représentations d'opéra.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain le compte-rendu de Casso-Museau, drame en 5 actes, qui a obtenu hier aux Célestins un très grand succès.

Réunion Chavanne

Nous recevons la lettre suivante: Monsieur le Rédacteur du *Réveil Lyonnais*.

Series vous assez bon de m'accorder l'hospitalité de vos colonnes pour éclaircir en peu de mots les explications trop embrouillées du citoyen Chavanne sur ses votes du 26 janvier.

Quoiqu'il pu déclarer, à ce sujet, avec force gymnastique de langue et de bras, l'honorable docteur Bard, je persiste à considérer, avec d'autres autorités, que l'opérateur du groupe numéro 3, la question de la révision limitée ou non, comme la moins secondaire de toutes.

Traçant des bornes aux délibérations du Congrès, c'est d'une part, relative cette assemblée souveraine au rôle mesquin de chambre d'enregistrement, de l'autre, violer manifestement la Constitution.

Or, comment se posait la question dans la séance du 26 janvier? Révision limitée, avec la proposition Gambetta; révision intégrale avec la proposition Barodet-Lockroy-Roque de Filhol.

Le citoyen Chavanne paraissant admettre le principe de l'intégralité, vote ce dernier projet, qui ne réunit que 173 voix contre 208.

Mais la proposition Barodet repoussée, tout espoir était-il donc perdu de maintenir intacts les droits du Congrès? Nullement; la rédaction de la Commission des 35 impliquait elle-même une révision intégrale. Si le citoyen Chavanne eût voté le groupe numéro 3, ce n'eût été, qu'il me permette d'invoyer, pour les convaincre, le témoignage de M. Gambetta lui-même.

Véhi ce que je lis à l'*Officiel* du 27 janvier: La disposition finale de la Chambre, déclarant qu'il y a lieu à réviser LES LOIS CONSTITUTIONNELLES, proposée par la commission, et repoussée par le gouvernement, est mise aux voix.

Pour..... 268 Contre..... 218 M. Gambetta, président du Conseil. — Je déclare que le gouvernement considère ce vote comme attribuant au Congrès le droit d'effectuer la révision intégrale, et que, dans ces conditions, conformément à sa déclaration précédente, le cabinet ne peut plus prendre part à la discussion.

Ce n'est peut être pas aussi proluxe que l'opérateur du groupe n° 3, mais ce n'est pas moins digne de foi.

Et le citoyen Chavanne a précisément repoussé cette proposition de la commission qui permettait d'effectuer la révision intégrale, et maintenant intacts les droits du Congrès.

Faut-il croire que le député de la quatrième circonscription n'a voté la proposition Barodet que parce qu'il était assuré de son rejet? En effet, il a quelques instants plus tard refusé son suffrage à une proposition identique, mais qui présentait beaucoup plus de chance d'adoption.

La conclusion semblera nette à tous ceux qui ne se payent ni des mots ni des gestes du docteur Bard: le citoyen Chavanne avait beaucoup plus à cœur le maintien du cabinet Gambetta, avec la perspective de mesures autoritaires, que l'observation de son mandat.

Déchirer son mandat! eh bien, ce n'est pas le fait d'un partisan du tout ou rien, cela doit, penser le docteur Bard, et c'est un titre de plus, ne vous déplaît, à la confiance de l'opérateur du groupe n° 3. Ah! docteur, vous qui semblez avoir gardé de l'École l'amour des classifications, vous devriez bien nous dire à laquelle de ces deux classes, non pas gambettistes ou célestinistes, mais duperes ou dupés, il est préférable d'appartenir.

Agrez, monsieur le rédacteur en chef, mes remerciements empressés. LE SÉLECTEUR DU 5^e ARRONDISSEMENT.

Citoyen. Je désire faire une rectification au compte rendu de la séance du 26 janvier. J'ai proposé un ordre du jour contraire à celui du citoyen Bard; il était ainsi conçu: « Les travailleurs socialistes de la circonscription, réunis à la salle des Quatre-Colonnades, à St-Just, considérant que M. Chavanne est incapable de représenter leurs intérêts, déclarent ne pas lui accorder leur confiance.

Après cette déclaration, le président, qui devait être impartial, a dit qu'il ne comprenait pas ce mot, qui avait combattu la candidature Chavanne, je vienne déclarer ici ne pas lui accorder ma confiance.

Ici, en effet, se place un tumulte ayant pour but de empêcher de répondre, et de n'est qu'un grand bruit que je parvins à avoir la parole, et le résultat fut:

Puisque, dans la règle du parlementarisme, les minorités doivent se soumettre aux majorités, si M. Chavanne avait fait honneur au mandat qu'il avait signé lors de son élection, nous pourrions aujourd'hui lui donner notre confiance.

Salut et fraternité. MARTIN.

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

Séance du 26 avril

PRÉSIDENCE DE M. THÉVENET

M. le préfet Oustry et MM. les secrétaires généraux Paul et Louis, assistent à la séance. Elle est ouverte à 1 heure. Après l'appel nominal, lecture du procès-verbal de la dernière séance est donnée par l'un des secrétaires. Il est adopté après quelques observations de M. Richard-Vacqueron.

On passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Proposition relative au pont de Belleville. — Rapporteur, M. Mullion. Les conclusions suivantes: Rachat du droit de péage sur tous les ponts se rattachant aux routes du département, sont adoptées.

Greffe du tribunal civil de Villefranche. — Travaux. — Rapporteur, M. Pouteille. — Adopté. Ancienne maison Glas, acquise par le département. — Réparations urgentes. — Rapporteur, M. Méra. — Adopté. Chemin vicinal ordinaire n° 1. — Ste-Catherine. — Emploi de subvention. — Rapporteur, M. Méra.

L'ajournement à la session d'août est adopté après des observations de M. Gay. Lignes des Dombes et de Lyon à Moulbrison. — Rapporteur, M. Méra. Acte est donné à M. le Préfet.

Projets de loi concernant les chemins vicinaux. — Circulaire ministérielle du 3 avril 1882. — Rapporteur, M. Sénao. M. Debolo propose le renvoi à la session d'août, vu la longueur certaine de la discussion.

M. Cause combat le renvoi. On passe au scrutin; le renvoi est voté. Une commission spéciale fera un rapport sur les projets de M. Casimir Périet et la commission extra-parlementaire.

Cette commission de 5 membres est ainsi composée: MM. Cause, Debolo, Pouteille, Carriez et Ferrofillat. Construction d'un Hôtel de Préfecture. — Délibération du Conseil municipal de Lyon. — Rapporteur, M. Cause. Acte est donné à M. le préfet.

Renouvellement des baux des casernes de gendarmerie du Bois d'Oingt et de Mornant. — Rapporteur, M. Berthillier. Adopté. Chemin vicinal ordinaire n° 1. — Julienas. — Rectification. L'appel d'une décision de la Commission départementale est rejeté conformément au rapport. Rapporteur, M. Berthillier.

Établissement de tramways de Lyon à Venissieux. Rapporteur, M. Garapon. Acte est donné à M. le préfet. Chemins de grande communication et d'intérêt commun. — Contingents à demander aux communes pour 1883. Rapporteur, M. Ferrofillat. — Adopté. Chemin de fer d'intérêt local de Lyon-Saint-Just à Vaugeray et à Mornant. — Nouvelle convention. Rapporteur, M. Thévenet. Adopté.

Foires et marchés. — Départements limitrophes. — Gommunes de Communay, Moirion, Le Péage-de-Roussillon et Vernioz (Isère). — Rapporteur: M. Fond. Adopté. Inspection des salles d'asile communales. — Subvention à l'inspectrice départementale. — Rapporteur: Bavoze. Adopté.

Dépôt de mendicité. — Construction de bâtiments provisoires pour les reclus condamnés. — Rapporteur: M. Thiers. Adopté. Dépôt de mendicité. — Séparation des reclus volontaires d'avec les détenus condamnés. — Rapporteur M. Thiers. Adopté.

Octrois de Lyon et de Givors. — M. le préfet avait demandé une délégation à donner à la commission départementale. — Rapporteur, M. Thiers. Refusé. Vœux émis par le Conseil général dans sa deuxième session de 1881. — Suite donnée. Vœux émis dans les précédentes sessions. — Suite donnée. — Rapporteur, M. Foire. Acte est donné à M. le préfet. On passe ensuite à la lecture des vœux déposés dans cette séance.

M. Thévenet prononce une courte allocution et déclare la session terminée. GRAND-THÉÂTRE

Par suite d'indisposition, la représentation des *Huguenots* qui avait été annoncée pour hier jeudi 27 aura lieu aujourd'hui 28 avril. Les places qui ont été retenues pour cette représentation, sont valables pour ce soir.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS

La représentation donnée chaque année au bénéfice des machinistes de ce théâtre, aura lieu après-demain dimanche, à une heure et demie.

Le programme de cette matinée est des plus remarquables: les meilleurs artistes de notre première scène, prêtèrent leur bienveillance à ces intéressants bénéficiaires.

La vaillante fanfare des Touristes lyonnais; l'excellent musicien du 99^e de ligne, sous l'habile direction de son chef, M. Brulé, feront entendre les morceaux les plus nouveaux et les plus choisis de leur répertoire.

Si l'on ajoute à ces attraits déjà si grands la charmante comédie de Pailleron, *Le Monde où l'on s'ennuie*, admirablement interprétée par les artistes des Célestins, nous ne pouvons qu'être aux bénéficiaires, un succès sans précédent.

Nous engageons nos lecteurs, s'ils veulent avoir de la place, à se munir à l'avance de billets. Le bureau de location est ouvert tous les jours de 10 à 6 heures du soir. — Prix ordinaires.

THÉÂTRE BELLECOUR

L'annonce de la clôture des concerts de la *Salle Indienne* du Théâtre Bellecour avait attiré, hier soir, un nombreux public qui, par ses applaudissements et ses rappels réitérés adressés aux artistes, a montré qu'il savait apprécier leur talent et aussi reconnaître le choix intelligent que l'administration avait fait.

Ce soir et demain samedi, irrévocablement dernières représentations. Ouverture à 7 heures 1/2. *Salle Indienne*

Vendredi et samedi, dernières représentations de la troupe de concert. Nouveaux exercices de M. et Mme Alfred, sants périlleux sur échasses. Adieux de M. Cantalambé, le sopraniste de Gènes.

Romances et chansons de genre par Mines Kaiser et Maria Paera. Tyrolienne par M. Mercadier. Chansonnettes comiques par MM. Pissarello, Lefranc et Chaillou.

THÉÂTRE DU GYMNASSE

M. Carmelli, dont le succès a été très grand à Paris, est arrivé à Lyon pour donner, au Gymnase, quelques représentations qui promettent d'être des plus intéressantes.

C'est aujourd'hui vendredi que l'adversaire de Donato a convoqué la presse à une soirée exclusivement réservée à ses membres. Samedi aura lieu la première représentation et dimanche, à deux heures, M. Carmelli donnera une matinée.

Les Lyonnais auront l'occasion d'applaudir le merveilleux sujet, Mlle Mariani, ainsi que M. G. Samain, un virtuose bien connu de Paris.

GRAND CONCERT DE VILLEURBANNE

Nous rappellons à nos lecteurs que c'est dimanche 30 avril à deux heures précises, dans la salle de la Fanfare, place des Maisons-Neuves, 33, que la Société d'Encouragement communal aux écoles laïques de Villeurbanne donnera son grand concert au profit des enfants nécessiteux fréquentant les écoles laïques de la commune; avec le bienveillant concours de MM. Tézaz, Minvielle, César, de l'Harmonie gauloise, et Schoch, ainsi que des Sociétés musicales: L'Union instrumentale du Rhône, Le Ménestrel, de Villeurbanne, et la Fanfare de Villeurbanne.

Voici le programme: 1. Corbillon de Fleur (Rodolphe), par l'Union instrumentale. — 2. L'Enfant chantant la *Marsaille* (X...), par M. Tézaz. — 3. L'ObSESSION, monologue (Cros), par M. Schoch. — 4. Je ne plierai plus (Conturier), par M. Minvielle. — 5. A travers Bois (Mayard), par Le Ménestrel. — 6. Origine des Lettres (Schoch), par M. Schoch. — 7. Le Chien du Sergent (X...), par M. César. — 8. Duo de la *Reine de Chypre* (Hélyer), par MM. Minvielle et César. — 9. La Petite Guerre (Marie), par la Fanfare de Villeurbanne.

Tirage de la Tombola, prix du billet: 25 centimes. La *Marsaillaise*, par les Fanfares. Prix des places: Premières, 1 fr. — Secondes, 50 cent.

Le piano sera tenu par M. Robert. Nota. — Les lots pour la Tombola seront reçus jusqu'à dimanche à 10 heures chez les citoyens Maréchal, place de la Mairie; Chapius, conseiller municipal, route de Yaulx; Perroncel père, place des Maisons-Neuves; Gossard, cours Lafayette; Chabas, rue du Midi, 27.

SP ESTABLES DU 29 AVRIL 1882

Grand-Théâtre. 7 h. 1/2 — *Les Huguenots*, grand-opéra. Théâtre des Célestins. 7 h. 3/4. — *Casse-Museau*, drame.

Salle Indienne (Théâtre Bellecour) Tous les soirs, concert. Alcazar (Rue de Séze) Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirée dansante de 7 heures à minuit.

Panorama de Lyon A l'entrée du Parc de la Tête-d'Or (station des tramways): *Le Siège de Lyon en 1793*. (Visible toute la journée.)

CHRONIQUE LOCALE

Les hommes de Dieu sont cuirassés de modestie. Ils n'ambitionnent aucun honneur, ils veulent passer en ce monde sans faire de bruit, se contentant de faire leur besogne; ils sont ennemis de toute réclame vaine, ils repoussent les succès fél le tapage, aussi l'humilité du père Monsabré a été mise à une rude épreuve.

M. Hyacinthe Loison, en affichant la conférence qu'il a faite dimanche dernier au Cirque, a mis en grosses lettres qu'il répondrait au père Monsabré. Son nom, placé ainsi en vedette sur une affiche qui a couvert les murs de Paris, son nom assimilé à celui d'un comédien ou d'une danseuse, le père Monsabré ne peut supporter cet honneur éclatant; son amour de l'obscurité s'est révolté et il fait un procès à M. Hyacinthes Loison pour avoir ainsi placardé son nom sans autorisation.

Il est heureux que le carême soit fini; la nouvelle que nous apporte le *Courrier des Etats-Unis* causera moins d'émotion dans le clan de ceux qui font maigre.

Le capitaine du vaisseau *Plymouth* rapporte que, passant au large de banca Georges, son navire a traversé une masse flottante continue de morues mortes, de six heures du matin à cinq heures du soir.

La barque marchait à raison de six nœuds à l'heure. Par conséquent les poissons morts occupaient un espace de 60 milles de long. Le fait a été signalé au commissaire des pêcheries de l'Etat. On ignore quelle peut être la cause de cette mortalité extraordinaire des morues.

Espérons qu'il en restera pour l'an prochain, et que les dévôts ne seront pas forcés de pêcher en rrangeant de la viande faite de morue salée.

Nous avons publié, à la date du 6 janvier dernier, une note signée de plusieurs habitants de Montchat réclamant, au nom de la moralité publique, l'installation d'un kiosque urinoir sur la place Sainte-Marie, à Montchat.

Les réclamations les mieux fondées étant celles qui ont le moins de chances de réussir, nous ne nous étions pas trop précipités sur le point de leur donner une solution favorable.

La statue Bethemod-Savoie On vient de prendre enfin le parti de s'occuper, au moins provisoirement, du monument de la République.

Voici à quelle occasion et de quelle façon: Dans sa dernière réunion de commission, le Conseil municipal a été prié par M. le maire de préciser ce qu'il entendait faire le 14 Juillet pour le monument de la République.

On se rappelle que lors de la discussion du budget, le Conseil, sur la proposition de M. Bassières, avait invité l'Administration à étudier et à présenter un devis sur les frais que nécessiterait l'exécution, grandeur d'exécution, mais en bois, fer et plâtre, du projet prime lors du concours pour l'érection d'un monument place de la République.

Or, des études auxquelles le service de l'Architecture s'est livré, il résulte que la dépense nécessaire pourrait s'élever à 30,000 fr.

Avant d'aller plus loin, l'Administration municipale tenait à être fixée sur les intentions du Conseil.

Après discussion, il a été arrêté les points suivants qui seront certainement ratifiés par le conseil.

Une silhouette, grandeur d'exécution sera élevée provisoirement, sur les données fournies par le projet, premier prix du concours, sinon qu'on puisse juger de l'effet produit et de la valeur des critiques qui pourraient surgir.

Cette installation devra être faite pour une durée de plusieurs mois. M. Bâchenod, architecte, et M. Savoie, statuairer, seront chargés de l'exécution artistique et matérielle de l'érection, sous la réserve que les travaux seront terminés le 13 juillet prochain.

Quant à la dépense, qui ne devra pas excéder 30,000 francs, elle sera prélevée sur le crédit de 120,000 francs, inscrit au budget pour la célébration de la fête nationale.

On ne sera certainement pas un des moindres attrait de la fête nationale à Lyon, que l'érection de ce monument provisoire. Combiné avec des jeux de lumière, on pourrait obtenir, ce jour-là, des effets originaux.

Le *Journal de Villefranche* publie les lignes suivantes, qui sont de nature à nous rassurer un peu sur la récolte de cette année.

Le temps que nous avons depuis quelques jours, dit-il, est très variable; nous avons eu un peu de pluie.

La vigne se développe et donne des espérances satisfaisantes. On croit que les gelées ont terminé leur cours malaisant et que la lune rousse ne viendra pas renouveler nos oraisons.

nuisier, à Chaponost, a, le 24 avril courrant, quitté furtivement le domicile du dernier, sans donner à personne le motif de ce brusque départ.

Voici son signalement : taille 1,62, cheveux blonds frisés; front couvert, yeux bleus, nez camard, bouche moyenne, menton rond, teint clair et visage ovale.

Vêtu d'un pantalon de velours, d'un paletot toile bleue en maumais état, coiffé d'une casquette noire en soie, et chaussé de brodequins lacés.

Un vieillard de 70 ans, M. Reynard (Pierre), cultivateur à Orléans, a été victime d'un triste accident.

Il était rendu dans une écurie affectant à son habitation, où se trouvait une vache qui nourrissait un jeune veau. S'étant approché de trop près, la vache lui donna un coup de cornes qui l'atteignit au-dessus de l'œil gauche avec une telle violence, que le malheureux fut projeté la tête la première contre la mur.

La mort a été instantanée.

Reynard était célibataire et vivait seul.

Un Roméo de 25 ans, le nommé Jean B... sujet de la libre Amérique, a été surpris hier soir, sifflant sur un banc de la place des Victoires, auprès d'une Juliette déjà mariée. M^{me} veuve de St-C... qui ne compte pas moins de 53 ans, a été interrompue par deux gardiens de la paix, et à la grande confusion des deux amoureux, l'idylle a eu son dénouement devant le tribunal correctionnel.

Résultat pour tous les deux : 6 jours de prison.

Amour ! Amour ! quand tu nous tiens, etc...

La Société d'encouragement aux écoles communales laïques d'Oullins, organise un grand concert qui aura lieu le 14 mai prochain à la brasserie du Chemin de Fer, avec le concours de plusieurs Sociétés musicales et artistes amateurs.

Nous en publions prochainement le programme.

Le conseil d'administration invite toutes les personnes qui désirent contribuer à la tombola qui suivra le concert de vouloir bien au plus tôt envoyer leurs offrandes adresses suivantes, afin de faciliter le classement des lots : M. Frut, cafetier, Grande-Rue, 134; M. Mérit, rue de l'Eglise, 7; M. Fontrobert, rue Croix-Tournoy, 2; M. Ph. Bruyat, rue des Fours-à-Chaux, 26.

Sau des Ecoles

Soirée du 22 avril 1883

La commission remercie nos amis Bernel, Revel, Sage, Hofense, Vautarel, Mme Dumas, Morans, Monier, Faure, Durant, Gorge, Baron, et tous les amateurs qui sont toujours dévoués pour une cause démocratique.

Quête faite par mesdames Dumas et Garnier, 9, rue 50.

Samedi 14 mai, grande soirée de famille. La Commission, DEMARRE, GARNIER, COUSIN.

Premier et quatrième. — Réunion plénière des deux conseils, aujourd'hui vendredi 28 avril, à 8 heures, à l'école de la rue de Vauzelle.

A. DESMAREZ, J. GARNIER.

Cercle des travailleurs républicains de la Guillotière

Concert-Conférence et tombola populaire

Dimanche 7 mai prochain, aura lieu au siège social, 123, grande rue de la Guillotière, deux heures précises, le concert-conférence donné par le Cercle du 5^e arrondissement, sous la présidence du citoyen Cournet, ex-membre de la Commune républicain en chef du Réveil Lyonnais.

Les membres de la commission chargée de l'organisation, n'ont rien négligé pour donner tout l'attrait possible à cette fête démocratique.

Elle s'est assurée le bienveillant concours de plusieurs artistes chanteurs, et de la fanfare des Enfants de la Mousche. Directeur M. Coze.

M. Rémy-Doutre, poète, chantera : Gloire à Voltaire.

Un discours d'enfants, par M. Beyneton membre du cercle. La tyrolienne, Rose Meuryer âgée de 12 ans. L'abstention, poésie inédite de Rémy-Doutre et plusieurs de nos amis.

Le confrencier, le citoyen Troussellier, membre du cercle, traitera *La question sociale* des rapports du travail et du capital. Cette question brûlante d'actualité et d'un si haut intérêt. Le grand jeu de boules du citoyen Perronet sera couvert convenablement pour recevoir les personnes qui voudront nous honorer de leur présence.

On pourra prendre des cartes au contrôle et chez un grand nombre de citoyens, dont nous ferons connaître les noms et adresses. Prix d'entrée 20 centimes.

Billets pour la tombola 15 centimes.

Pour le Cercle :

La Commission d'organisation.

BLACHE, FERRET, FORGET, CONTE, MEUNIER, CABANNE, GAILLARD, A. LABELLETT.

Société des anciens mobiles du Rhône

La Commission d'initiative prévient les mobiles du Rhône qu'elle donnera une réunion, le samedi, 29 avril, de 8 à 10 heures du soir, dans la salle de la mairie du premier arrondissement.

ORDRE DU JOUR :

1^e Lecture des statuts. — 2^e Formation définitive de la Société. — 3^e Questions diverses.

Les mobiles qui n'ont pas assisté aux réunions précédentes sont priés d'être exacts.

Pour la Commission : Do. BAU, GUICHARD, FOMBY.

Bal des Liqueuristes

La commission d'organisation pour le bal des liqueuristes a l'honneur d'informer toute la corporation qu'elle se réunira tous les mercredis et les samedis, jusqu'à nouvel ordre, dans les salons de la Grande-Oratoire, cours Morand, 10, de 8 à 11 heures du soir, pour la continuation de son travail et recevoir les cotisations des adhérents.

Pour la commission : Dr Louis COMBET.

Société de retraite pour la vieillesse

L'administration informe les sociétaires que l'assemblée générale annuelle aura lieu dimanche 7 mai, à midi, salle de l'Alcazar, rue de Séze.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. — 2. Lecture du rapport administratif. — 3. Lecture du rapport du contrôle. — 4. Fixation du taux de la rente pour l'année 1883. — 5. Demande d'autorisation pour l'approbation ministérielle selon le nouveau projet de loi. — 6. Election de deux conseillers sortants.

Les sociétaires sont instamment priés de régler leurs cotisations afin d'assister en très grand nombre à l'assemblée générale.

Pour l'Administration : Le président, VAUGHAN.

Société Philanthropique Ardéchoise

Par suite du vote de son assemblée générale du 25 avril 1883, voici la composition du conseil d'administration, M. Férmond, président, MM. Chausinand et Chabert, vice-présidents, M. Chausinand, trésorier, M. Rochegode, vice-trésorier, MM. Fontana et Almaraz, secrétaires, MM. Fontana, Emile Raoulx, Fabregoule, Bertrand, Varenne, Siméon Montel, Dejeux, Montgrand, Treille, Cayriot, Ganivet et Valetta.

Le secrétaire, A. FONTANA.

Monument Pinet

L'Harmonie gauloise a l'honneur d'informer ses nombreux amis que dimanche prochain, à 5 h. précises du soir aura lieu au cimetière de la Guillotière l'inauguration du monument élevé à la mémoire de son sociétaire et ami Claude Pinet, ex-conseiller municipal.

La Commission informe la démocratie qu'elle est sur le point de clore la souscription, elle fait un appel fraternel à tout ceux qui se souviennent de notre regretté ami, si justement surnommé le père des pauvres. Nous sommes convaincus que le citoyen qui n'a pas apporté son obole, le fera avant la clôture des listes.

On souscrit chez les citoyens Laverrière, rue de la Barre, 46; Blaise, cafetier, rue de Marseille; Bradier, rue de la Madeleine, 14; Gross, bassiner, cours Vitton, 9; Perroux, rue Cuvier, 5; Blacha, rue Grillet, 45; Achintre, épicier des Brotteaux en face la passerelle du Collège; Marcollin, restaurateur à Saint-Foix.

Pour la Commission : BADINIER.

Monument F. V. Raspail

Le Conseil municipal de Lyon, ayant voté une somme de *trois mille francs* pour l'exécution d'un buste en marbre blanc de l'honneur de F. V. Raspail; dans le but, en réunissant les fonds de la ville et ceux de la souscription, d'élever à ce savant, sur une des places publiques, un monument, modeste, mais éminentement digne de lui. Le nom de Raspail sera inscrit sur le socle.

Le projet de souscription, se montant actuellement à la somme de *trois mille six cent soixante francs* (3 660 fr.)

Aux conditions suivantes :

1^o Le monument — Buste et Piédestal — sera érigé sur une place publique de Lyon.

2^o Tout en restant maître de la direction et de l'exécution du monument, la municipalité, dans la mesure qu'elle jugera convenable et juste, associera le comité à cette œuvre patriotique et de reconnaissance nationale.

3^o Sans en faire une condition de retrait de sa proposition, le comité renouvellera le vote que la place des Squares, côté Nord, à la Guillotière, soit choisie, comme lieu où sera érigé ledit monument Raspail.

Lyon, le 5^e avril 1883.

Le Président, Dr COMBET; le trésorier, A. Fournier; le secrétaire, A. Vollet; les secrétaires, Lucien PASCAL.

Pour copie conforme : Dr Louis COMBET.

N. B. — La souscription est ouverte au siège du comité et dans les bureaux de tous les journaux républicains.

Les citoyens détenteurs de listes de souscription, sont priés de les faire parvenir avec le montant au président, à Lyon, 9, rue des Remparts d'Ainay.

Cercle des Travailleurs républicains du 3^e arrondissement

Citoyens,

Les adhérents et adhérentes du cercle de la Guillotière sont convoqués à une réunion générale qui aura lieu le samedi 29 avril 1883, à 8 heures du soir, au siège social, chez le citoyen Perronet, grande rue de la Guillotière, 123.

Les retardataires sont invités à se mettre à jour.

ORDRE DU JOUR :

Nomination des commissaires pour le concert-conférence et tombola. — Questions diverses.

Tous les dimanches, réunion des familles au siège social.

Les sociétaires sont priés de venir retirer leurs cartes, statuts et règlements.

Nous ne saurions trop engager nos sociétaires à assister à cette réunion, vu son importance.

Recevez nos salutations fraternelles.

Pour l'Administration : Le Secrétaire, E. WATIER.

Volontaires du Rhône Société d'études militaires.

Dimanche, 30 avril, exercice. Départ du siège, à sept heures du matin.

Le pantalon de toile sera pris pour les exercices et les marches à partir du 1^{er} mai.

Les artistes-sociétaires de la salle Mollière, de Lyon, qui viennent de fermer pour toute la saison d'été leur charmant petit théâtre, donneront dimanche prochain 30 avril, à Saint-Genis-Laval, dans la salle Darcieux (1^{er} étage), une première représentation qui sera composée de :

1^o *Le Gendarme de M. Potier*, comédie en 4 actes, de MM. Emile Augier et Jules Sandeau, de l'Académie française.

2^o *Un Jeune homme pressé*, vaudeville en un acte.

M. Fernand Saligny, directeur et président de la Société, dont la réputation d'artiste et d'imprésario n'est plus à faire, s'est imposé les plus grands sacrifices pour donner à la salle Darcieux l'aspect d'un véritable théâtre et y représenter des spectacles les mieux choisis et du meilleur goût. Nous le félicitons de son heureuse idée et lui souhaitons une bonne et fructueuse réussite dans cette nouvelle entreprise.

On peut dès à présent se procurer des billets chez M. Darcieux, hôtel du Lion-d'Or, 3, St-Genis Laval, et au café Bonneton, à Oullins.

M. Styrtzy, médecin, informe sa nombreuse clientèle qu'il vient de transférer son cabinet, 3, rue Daboiss.

Consultations de 3 à 4 heures.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lyon

Dans la nuit de 12 au 13 avril, vers une heure du matin, des gardiens de la paix surpris deux individus fracturant le pied d'une porte qui se trouve sur le cours du Rhin.

Un d'eux, prit la fuite et n'a pu être arrêté.

Le second, Dominique Bret, moins heureux alla échouer dans les bras des agents.

Trouvé porteur d'un ciseau à froid, il fut obligé d'entrer dans la voie des aveux.

Un reconnaissant lui a repris de justice des plus dangereux, sorti la veille de prison.

Le tribunal en présence de pareils précédents ne pouvait se montrer indulgent.

Bret a été condamné à 1 an et un jour de prison.

BOURSE DE PARIS

Du 27 mars 1883

5 000 Francs.	83 75	Union genev.
2 000 Amort.	83 80	Credit de Fr.
5 000 Id. n.	100	Fondrière Lyon.
5 000 Francs.	148 30	Banque ottom.
5 000 Italien.	90 67	Banque autric.
3 000 Esp. ex.	28 58	Banq. hongr.
5 000 Turc.	13 15	Austro-oriental.
6 000 Egypt.	85 1	Lombard.
E. de France 523.		Saragosse.
Credit foncier 165.		Nord d'Esp.
Credit mobil.	565	Suez.
Credit Lyonnais.	765	Paris-L.M.
Mobilier esp.	53 1/2	Consolidés.

BOURSE DE LYON

Du 27 mars 1883

3 000 Francs.	83 75	Bucarest.
5 000 Amort.	84	Fondrière Lyo.
4 000 Francs.		Ville de Lyon
5 000 Francs.	148	Vil. Paris 69.
5 000 Italien.	91	Vil. Paris 71.
Delta turque.	13 15	Rhône-et-L.
Dettes Egypt.		Croire-Rous.
Mobilier esp.	600	Domb. S-E.
Credit Lyonn.	765	Gas. S.-et-L.
Union genev.		Lyonnaise.
E. Lyon-Loire.		St-Genis-L.
Mobilier esp.	540	L'Horme.
Banque ottom.	793	Le Grésin.
Fays autrich.	520	Auder. Marci.
S. Lyonnaise	575	Mines Loire.
P.-L.-M.	1800	Montmabert.
Chemins aut.	635 75	St-Etienne.
Lombard.	311 25	Rive-de-Gier.
Saragosse.	543 75	Roche Firm.
N. d'Espagne	622 50	St-Abrevet.

CONDITION DES SOIES DE LYON

Bulletin du 27 avril 1883

Nombre	Sources	France	Espagne	Pérou	Indes	Birmanie	Syrie	G. V. d'Inde	Bangale	Chine	Canton	Japon	Poids
44	Org.	10	1	6	13	3	5	2	1	3			3946
31	Tra.	4	1	11	1			7	1	2			2142
29	Grè.	10		5	2			3	9				2322
4	Div.												
8	Bob.												
1	Lai.												
410		24	1	729	2	3	5	12	12	10			8320
BALLETS PESÉS													
4	Org.												80
3	Tra.												191
43	Grè.												2400
2	Div.												
57													2374
Ballets condit. depuis le 1 ^{er} du mois. 4645													
Ballets pesés depuis le 1 ^{er} du mois. 8365													

DÉPARTEMENTS

RENOUVELLEMENT CIVIL

Villefranche. — Les amis et connaissances de la famille Vachet sont priés d'assister aux funérailles du jeune Claude Vachet qui

auront lieu aujourd'hui, vendredi, 28 avril à six heures et demi du soir.

Le convoi partira du domicile de ses parents, rue Rolland, impasse Fradin.

LOIRE

Saint-Etienne. — Hier matin, vers huit heures, une voiture attelée d'un mulet est venue heurter, rue de Roanne, un train de tramways à vapeur venant de la Terrasse, et malgré les efforts de M. Rochet qui n'a pu empêcher sa bête égarée, de reculer jusqu'au milieu de la voie ferrée.

M. et Mme Rochet, de Vienne (Isère), qui se trouvaient dans la voiture, ont été précipités sur le sol et n'ont heureusement reçu que des contusions peu graves.

INCENDIE

Un incendie a détruit la nuit dernière un immeuble situé rue du vieux Champagne, et servant d'atelier de menuiserie au leur Souvignat, dont les pertes s'élevaient à 3 000 francs, sont couvertes par une assurance. Les maisons voisines n'ont pu être préservées.

TRISTE ACCIDENT

Saint-Jamond. — Hier à 40 heures du matin, un accident suivi de mort est survenu chez M. Paul Bérge, fabricant de lacets, petite rue des Forges.

Le nommé Jean Marie Mellier, âgé de 54 ans, qui était occupé dans l'usine en qualité de menuisier, s'est fait prendre les deux jambes dans un engrenage de la roue de pêche qui les lui a broyées et désarticulées.

Transporté à l'hôpital de notre ville se malheureux a expiré durant le trajet.

ISÈRE

ARRESTATION

Grenoble. — Un jeune homme d'une trentaine d'années, nommé Pierre C... ouvrier gantier, a été arrêté hier, à la suite d'une enquête, et écroué sous l'inculpation d'atteintes et outrages aux moeurs.

Ce malheureux recruta des jeunes gens de quatorze à seize ans dans l'intérieur de la ville et leur donna rendez-vous à l'Hotel Verte, en leur remettant quelques sous de monnaie.

Une fois dans les bosquets, ils se livraient simultanément aux actes qui ont motivé son arrestation.

Onze jeunes gens ont été entendus comme témoins par M. le juge d'instruction.

SOLIDARITÉ OUVRIÈRE

Une souscription en faveur des ouvriers chévières-négociés en grève de Lyon, a été faite dans l'atelier de mégisserie des Anglais, par les soins du citoyen M. F... elle a produit la somme de 12 fr. 10 c., qui a été versée à la Chambre des ouvriers mégisiers de notre ville.

NOS COMPATRIOTES

M. Hébert vient d'être nommé professeur à l'École des Beaux Arts, en remplacement de M. Lehmann, décédé.

ELECTION AU CONSEIL DES FUD'HOMMES

Tous les ouvriers ébénistes de la ville de Grenoble ont instamment invités à une réunion privée qui aura lieu le 28 avril courant, à sept heures et demi du soir, dans la salle des anciennes facultés, place de la Halle.

ORDRE DU JOUR :

Compte-rendu des délégués chargés de se présenter à MM. les patrons.

Pour la commission : JOUYFRAY.

Vienne. — Samedi prochain, 29 avril, une troupe parisienne, ayant à sa tête Mme Devoyot, de la Comédie Française, donnera sur notre théâtre une seule représentation de *Serge Panine*.

DROME

COUR D'ASSISES DE LA DROME

Audience du jeudi 27 avril

Valence. — Le nommé Djour, âgé de 55 ans, ayant à son actif dix-huit condamnations qui lui ont procuré 33 ans de prison, comparait sous l'accusation de vols et incendie volontaire, à la cathédrale de Valence, le 7 mars 1883.

A ses réponses, l'on voit qu'il éprouve un certain plaisir à reconnaître les faits dont on l'accuse. A chaque accusation, il répond au président que s'il ne l'avait pas dit on n'aurait pas su. Il nie son premier interrogatoire et prétend que le juge d'instruction a fait erreur.

Le président lui demande si le juge d'instruction n'a pas dit la vérité.

Djour répond (textuel), M. le juge d'instruction a fait erreur.

Ensuite vient l'audition des témoins. Dix sont entendus et après les plaidoires du procureur de la République et de l'avocat, MM. les jurés rentrent en délibération et

reveniront peu de temps après pour rendre un verdict de culpabilité.

Le président prononce l'arrêt qui condamne le nommé Djour à vingt ans de travaux forcés et à vingt ans de surveillance.

ACCIDENT

Hier, le nommé *...* camionneur, a eu la jambe fracturée par un bloc de pierre qui lui est tombé sur la jambe.

SAONE-ET-LOIRE

MADEMOISELLE AGAR A MACON

Macon. — Le 8 mai prochain, Mlle Agar la célèbre tragédienne de la Comédie Française, donnera au théâtre de Macon une seule représentation de *Maria Tudor*, drame en trois journées et quatre tableaux, de Victor Hugo.

Nous sommes assurés que notre salle de théâtre sera trop petite pour contenir les nombreux spectateurs qui voudront applaudir la grande artiste.

VOY.

On nous signale depuis quelques jours plusieurs vols commis au préjudice de plusieurs habitants de la commune de la Salle.

Les soupçons se portent sur quelques individus ayant avec eux deux voitures, et à la suite de qui auraient pris la direction de de Tournay.

BULLETTIN OUVRIER

Coronnerie lyonnaise. — Tous les ouvriers coronniers de la première section sont invités à une réunion qui aura lieu ce soir 28 avril, à 8 heures, chez M. Roux, rue Gréole, 26.

Le secrétaire, GENTON.

Autos ouvriers menuisiers. — Tous les ouvriers menuisiers du 2^e arrondissement sont convoqués à une réunion générale privée le vendredi 28 courant à 8 heures du soir chez le citoyen Jacquet, place Saint-Michel; ceux qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettres, en trouveront à la porte.

Nota. — A la suite de l'enterrement du citoyen François Dupont, une collecte a été faite au profit des intérêts de la corporation. Cette collecte, versée par le citoyen Guillot, géomètre, a produit la somme de six francs soixante centimes.

La commission de surveillance.

Passenterie à la barre à la main et l'œuvre. — Tous les chefs d'atelier et ouvriers sont priés d'assister à une réunion publique qui aura lieu samedi, 29 courant, à 8 heures précises du soir, chez M. Célerier, rue Ste Elisabeth, 108.

ORDRE DU JOUR :

Discussion du mandat pour la prud'homme. — Audition des candidats.

Pour la commission électorale, patrons et ouvriers, PARADIS, VALETTE.

Chambre syndicale des chévières, maquiniers, mégisiers de la ville de Lyon et de la banlieue. — Citoyens, vous êtes invités à une assemblée générale de la corporation qui aura lieu le samedi 29 avril, à 8 heures du soir, chez le citoyen Célerier, rue Ste Elisabeth, 108.

ORDRE DU JOUR :

1^o Compte rendu de la grève de la maison Troutet, Thevenet et Cie. — 2^o Questions diverses.

Votre présence est indispensable dans cette circonstance. Les ouvriers de la maison Tournier père et fils sont invités spécialement à cette réunion.

Le syndicat.

Nota. — L'on trouvera des lettres à la porte.

Dames réunies. — Bureau de placement gratuit, ouvert tous les jours de deux à quatre heures, rue Dunoir, 44.

Nous tenons à la disposition de Messieurs les patrons et commerçants, des employés, des comptables, des ouvrières de toute corporation, des femmes de ménage et domestiques, pour la ville et la campagne.

Demandes d'Emplois

Un jeune homme de 24 ans, connaissant la ganterie de peau, désire se placer dans une maison de ganterie et bonnetterie. Bonne référence, ou comme plier de ganterie de peau. Ecrite aux initiales G. E. F., poste restante Terreaux.

Facilités de REVUE LYONNAISE

155

MON ALTESSE L'AMOUR

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

Re Primees Water

(Suite)

Plus tard, lorsque le calme et la résignation auront remplacé l'amertume des premiers moments, j'aurai l'honneur d'informer mademoiselle Hélène du lieu de ma retraite, et j'espère que vous voudrez bien penser quelquefois à l'orpheline qui pleure sans cesse en pensant à ceux qui elle aimait et qu'elle ne verra plus.

Blanche cacha son visage dans ses mains en sanglotant.

— Votre résolution est irrévocable? — demanda mademoiselle de Chaslin, qui ne partageait point l'attardement visible de son frère et de son fiancé.

— Irrevocable, oui...

— Je ne chercherai donc point à la combattre, et d'ailleurs je l'approuve... — Aussitôt que vous aurez choisi votre nouvelle demeure, faites que j'en sois instruite...

— Je l'ai promis et je tiendrai parole.

— Nous avons à acquitter envers vous, mademoiselle, des dettes de plus d'une nature... dette d'argent.

— Quelles-ci existent pas? — répondit fièrement Blanche, — et, quant aux pra-

mières, en payant d'une tendresse filiale une affection maternelle je ne faisais que mon devoir... Adieu, mademoiselle... j'emporte l'espérance qu'un jour vous me rendrez justice... — Monsieur Roger, je vous salue... Monsieur de Logery, adieu...

Blanche alla s'agenouiller devant la couche où Jeanne était morte, et sembla pendant quelques secondes prier avec ardeur.

Se relevant ensuite, elle s'inclina profondément mais sans humilité devant Hélène d'abord, puis devant les deux jeunes gens, et sortit.

Roger la suivit.

Une fois hors de la chambre, il lui dit d'une voix suppliante :

— N'oubliez pas, mademoiselle, les dernières paroles de ma mère... souvenez-vous de son vœu suprême... — Elle vous nommait sa fille...

— Je n'oublie rien, monsieur... — répondit Blanche très bas; — mais je dois me souvenir que, si je laisse ici des amis, j'y laisse une ennemie...

— Une ennemie !... Qui donc?

— Mademoiselle Hélène...

— Ma sœur ne saurait vous haïr... — Ne cherchez point à m'abuser... — J'étais dans ma chambre tout à l'heure... mademoiselle de Chaslin parlait très haut et j'entendais sans la vouloir... Ah! monsieur Roger, quelle odieuse accusation ! — Me soupçonner ainsi... c'est horrible!

— Soyez indulgente pour Hélène, que le désespoir égare...

— Je lui pardonne; mais puis-je oublier ?... Vous n'avez défendue, vous, et du fond de mon cœur je vous remercie... — J'emporte en partant votre estime et ma reconnaissance éternelle pour les bienfaits de votre mère... — Adieu, monsieur Roger... Adieu...

— Non pas adieu, mademoiselle... Au revoir !

Le jeune homme n'osa prolonger le tête-à-tête que d'un instant à l'autre Hélène pouvait interrompre.

Il sera dans ses mains et il l'approcha respectueusement de ses lèvres les mains de Blanche qui lui jeta un indéfinissable regard; puis il s'éloigna, rêveur, fasciné, oubliant presque sa mère pour se songer qu'à la fausse Adrienne.

Armand de Logery, dès que Blanche eut quitté la chambre mortuaire, dit vivement à sa fiancée :

— Quel, vous laissez cette enfant partir ainsi ! ! — Vous ne l'avez pas même embrassée ! ! — C'est mal et c'est cruel !

— Vous doutez donc de sa douleur et vous croyez qu'elle joue la comédie des larmes ?

— Je crois sa douleur hypocrite et ses larmes menteuses, oui ! — répliqua mademoiselle de Chaslin d'une voix sourde.

— J'ai voulu tout à l'heure réagir contre mes soupçons, et j'ai tenté vainement... — Adrienne de Lasseny est une créature fatale... — J'ai vu ses yeux vaciller sous mon regard fixé sur elle... — Je lui faisais peur !... — Mon instinct qui luisait dans cette maison... — La pauvre femme que vous défendez a tué ma mère ! ! Un jour viendra, et ce jour est proche peut-être, où vous n'en douterez plus...

Poussée par l'émotion, la jeune fille se laissa tomber sur un siège et baissa la tête.

— Hélène, chère Hélène... — reprit Armand de Logery, — je vous en conjure, revenez à vous !

— Votre imagination, troublée par le chagrin, s'exalte... — Vous accueillez des soupçons insoutenables, que la logique et le bon sens repoussent ! Songez-y bien, Hélène, l'accusation se nomme colonnie quand elle n'a point de base et ne s'appuie sur aucune preuve !

— Des preuves... — répéta la fiancée d'Armand... — j'en aurai.

— D'où viendront-elles ?

— Marianne me les donnera... — Je reprendrai bientôt avec elle l'entretien interrompu par l'arrivée de mon père... — J'obtiendrais qu'elle s'explique sans hésitation, sans réticences et, quand je saurais tout, nous verrons si vous défendrez encore contre moi cette aventure...

— Vous m'affligez, Hélène... — répliqua le substitut, — vous m'affligez profondément !... vous êtes ce que j'aime le mieux au monde, vous le savez bien; mais la justice doit passer avant l'affection, même la plus légitime et la plus sainte ! — Au risque de vous irriter (ce qui serait pour moi une douleur cuisante), — je défendrai mademoiselle de Lasseny aussi longtemps que je croirai à son innocence...

— Et quand vous n'y croirez plus ?

— Quand je n'y croirai plus, quand il me sera démontré qu'un crime a été commis et qu'Adrienne était complice de ce crime, je n'aurai, comme vous, qu'une pensée, qu'un désir, qu'un but : — venger votre mère !

Hélène, en écoutant M. de Logery, fixait sans en avoir conscience ses regards sur le tapis.

Tout à coup un globe d'un blanc mat, à peine plus gros qu'un grain de millet, alla sur son attention.

Elle se baissa pour ramasser cet objet minuscule, le prit entre deux de ses doigts et le posa sur la paume de sa main.

Le substitut, intrigué par son mouvement, se pencha vers elle.

— Qu'est-ce que cela, le savez-vous ?

— Lui demanda la jeune fille.

Armand prit à son tour le globe, l'examina et répondit :

— C'est un des grains de digitale dont notre pauvre ami, le docteur An-

tonin Frébault, ordonnait l'emploi quotidien.

— Comment se trouve-t-il la ?

— Il se sera sans doute échappé du tube en verre qui le contenait.

— Pourriez-vous retrouver ce tube ?

— Sans doute.

M. de Logery s'approcha du petit meuble placé derrière le lit, l'ouvrit et y prit un flacon qu'il tendit à sa fiancée.

Hélène le déboucha aussitôt et versa quelques granules dans le creux de sa main.

— Vous demandiez la preuve du crime ! — s'écria-t-elle. — Peut-être va-t-il m'être permis de vous la donner à l'instant !

— La preuve ?

— Oui. — Ces granules n'ont ni exactement la couleur, ni absolument le volume de celui que vous tenez. — A coup sûr, ils ne sortent point du même tube ! — Voyez vous-même...

— C'est vrai... — murmura le substitut, — mais ne vous hâtez pas trop de conclure...

— Je ne conclus pas... — Je cherche... et Dieu permettra que je trouve... — Armand, au nom de votre amour pour moi, au nom de la tendresse que vous avez pour ma pauvre mère, sachez ce que contient ce globe.

— Je le saurai, mais soyez prudente.

— Si Dieu vous inspire... si vos soupçons se trouvent confirmés, justice sera faite, je le jure.

— Comptez sur moi... — répondit mademoiselle de Chaslin. — Je me tairai, et la patience ne me manquera pas !

Armand enveloppa de papier le graine trouvée par Hélène, la mit dans une case de son porto-monnaie, et glissa dans la poche de son gilet le tube encore à demi plein.

Blanche, la nuit précédente, abandonnant pour quelques minutes sa toilette sacrilège après du lit de la victime, était descendue au jardin, et sous la mousse du vase de Delft avait pris le billet suivant apporté par Pierre Redon :

« Quand le moment sera venu de partir, faire demander par un commis missionnaire, à l'étude de la rue de la Victoire, au nom de mademoiselle Adrienne, les clefs d'un petit hôtel tout meublé, loué, depuis hier, boulevard Flandrins, n. 44. — Ecrire aussitôt, pour prévenir, au chalet de la rue Compans, à l'adresse de Marthe guertie. »

En quittant la maison du faubourg Saint-Honoré la fille de Claire Gaillet savait donc où aller, quoique en présence de Roger, d'Hélène et d'Armand de Logery, elle eût fait la plus complète ignorance à ce sujet.

Deux heures après son départ elle arrivait en flacre au boulevard Flandrins, et souriait en visitant une demeure de proportions restreintes, mais plus que suffisantes, meublée avec une simplicité coquette.

Le salon du rez-de-chaussée s'ouvrait sur une serre vitrée assez vaste, remplie de fleurs et continuée par un jardinet grand comme un mouchoir de poche qu'ombraissait un trio de marronniers bien venants.

Au fond de ce jardinet une petite porte cachée sous le lierre communiquait avec une voie généralement déserte, la rue Théry.

— Je serai bien ici, murmura Blanche, — et je n'en sortirai que pour retourner triomphante à l'hôtel de Chaslin !

(A suivre.)

LE NUMÉRO 6

du Journal de Guignol illustré, le vrai, le seul organe cher aux Lyonnais, celui qui sous le proconsul Ducros, fut l'objet de poursuites sévères, et remporta un tel succès qu'il a été impossible de satisfaire à toutes les demandes; c'est pourquoi l'administration du Journal de Guignol illustré prévient le public qu'elle a augmenté considérablement le tirage.

DU NUMÉRO SEPT

qui est en vente aujourd'hui à partir de deux heures. Ce numéro qui contient un grand dessin représentant Guignol faisant une conférence est appelé à avoir un succès sans précédent, car tout le monde voudra lire le récapitulatif article.

UN DÉPUTÉ EN VACANCES

Le Journal de Guignol illustré est en vente dans tous les kiosques, chez tous les libraires et marchands de journaux.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital: 120 millions de francs
Siège social, 16, rue Le Peletier, Paris

Les bureaux de la succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, à Lyon, sont transférés
Rue de la République, 19
à l'angle de la rue de la République

VERITABLE EAU DE BOTOT
Poudre de Botot
ENTREPOT à PARIS: 228, RUE D'HONORE

SOCIÉTÉ STRASBOURGEOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL
Siège social, 16, rue Le Peletier, Paris

GAZETTE AGRICOLE & VITICOLE
Journal paraissant les dimanches

Épaveur de sang et de hanches
Sirope de Rochet de Gournay de Lyon, 22, rue Lantier

VOS CHEVEUX ne tomberont plus si vous servez de la Pomme de Cheveux...
M. M...
Lyon, rue d'Alger, 20-21

LANGUE AND AISE
M. M...
Lyon, rue d'Alger, 20-21

HYGIÈNE DU TEINT
Employé selon le cas (il y a une instruction)...
CANDÈS et Co, boulevard St-Denis, 26

L'ÉCHO VINICOLE

Organisme de la production et du commerce des Vins
PARAISSANT À LYON, LE DIMANCHE
Prix de l'abonnement: 10 fr. par an.

CHAMBRE D'ACCOUCHEMENT
TENUE PAR MME V. YVERNAT
CALORIFÈRES AMÉRICAINS
RATHBONE SARD & Co
31 - rue Francklin - 31 LYON

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés
Nous attirons tout particulièrement l'attention des bouchers de Granges, Paris, Meublans, Grainetiers, Boulangers et Pâtisseries

LE COURRIER DU COMMERCE
Paraisant à Lyon
Le Directeur-Gérant, Tony LOUP

Avis d'acquisition
M. Coudurier ayant acquis le fonds de restaurant que M. Darbon exploitait rue de Vendôme, 74, prévient les ayants-droit d'adresser leurs réclamations à M. Coudurier, rue des Remparts d'Amay, 42, dans les dix jours, sous peine de forclusion.

M. Marius Verdier, ayant acquis de M. Sauty et des héritiers de la défunte dame Sauty née Astoinette Mourard, le fonds de café avec billard et comptoir sis à Lyon rue de Chartres, 26, invite les ayants-droit qui auraient des réclamations à faire valoir de s'adresser à M. Garin, bureau d'écritures, n° 144, dans les dix jours sous peine de déchéance.

AVIS
M. Bellin, cafetier-restaureur à Saint-Rambert, à l'honneur de prévenir le public que prenant les lieux et place du sieur Singue, ancien cafetier audit lieu, il n'est responsable d'aucune dette que celui-ci aurait pu laisser à son départ.

À VENDRE un banc de vaisselle, existence 42 ans, bien situé, prix 400 francs. S'adresser Agence Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 3010.

ON DEMANDE à acheter un cheval de 6 à 7 ans, bai-brun ou cerise, taille 1m70. Adresser les offres à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 3032.

CIDRE J'en offre franco et absolument gratuit la méthode de...
Prémont (Aisne), ajoutez 15 cent. pour envoi franco.

40^e ANNÉE MAISON D'ACCOUCHEMENT
Lyon, 22 et 24 rue Bellecour, Lyon
Tenue par M^{me} PARADIS
M^{me} PARADIS reçoit tous les jours, de une heure à cinq heures, rue Bourbon, 2 (angle de la place Bellecour), les dames malades, stériles ou enceintes qui désirent la consulter.

MALADIES SÉCRÈTES
Consultations sous les jours, de 3 à 5 h., gratuites de 6 à 7 h.
Rue Cavalier, 15, Lyon

INJECTION BARRAJA
Méthode infallible
Réforme complète en moins de deux mois de l'écriture les plus malaisées.

Belle Écriture cursive
Nouvelle méthode perfectionnée. Trois mois suffisent pour enseigner l'écriture à une personne qui n'a jamais tenu la plume.

LEÇONS À DOMICILE
2 fr. le cachet
S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2929

BELLE PROPRIÉTÉ
CLOSÉ DE MURS
Complet Pré, Jardin, Vigne et Maison d'un étage
S'adresser à M. BENOIT, 29 Cours

Une Maison qui attire en ce moment l'attention de TOUT LYON
Et des Départements environnants

GRANDE PHARMACIE SAINT-ANTOINE
est la GRANDE PHARMACIE SAINT-ANTOINE qui, en quelques mois seulement, a su gagner l'estime et la confiance de toute la ville et y a pris le premier rang.

AU SOUVENIR DE BÉRANGER
47, Rue de la République (en face de la Maison des Deux Passages)
SPÉCIALITÉ DE VÊTEMENTS DE PREMIÈRE COMMUNION DE 12 A 40 FR.
PARDESSUS NI-SAISON HAUTE NOUVEAUTÉ, A 15 FR.

PASTILLES INDIENNES DU DOCTEUR WILSON
souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, le catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la phthisie et les affections du larynx.
Dépôt général: pharmacie Léon BERTRAND, 55, place de la République. Détail: Pharmacie Saint-Pothin, rue Bugeaud, 21; pharmacie Buset, rue Saint-Alexandre, à Saint-Just; pharmacie Boyssouet, cours de Broches; pharmacie Centrale; pharm. Vial, à Vaise.
A GRENOBLE: Pharmacie Chafrouse et Marcel; à Saint-Etienne, pharmacie Seigle, rue du Foy, 4.

AU MYOSOTIS
Grand choix de nouveaux modèles pour parures de mariées, robes, couronnes pour première communion.
Détail au prix de gros

CHAPELLERIE
Maison REVIERE
32, rue Centrale, et rue de l'Église de Ville, 60
F. DIEN, Tailleur
7, rue Mortier, 7

UN COMPTABLE
Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser.
S'adresser au bureau de l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 3038

EXPRESS-GRAPHIC PERFECTIONNÉ
Pierro Lithographique Artificielle
donnant des centaines de copies d'un écrit ou dessin à l'encre noire indélébile. Le plus rapide et le plus simple de tous les systèmes d'impression.

MAISON PELLERIN-BARDIN
Lyon - 44, Cours Morand - LYON
SPÉCIALITÉ DE COSTUMES D'ENFANTS
Ressins et exécution de Broderies
LINGERIE CONFECTIONNÉE
Fournisseurs à Lyon et

AGENCE DE PUBLICITE V^e FOURNIER

SUCCURSALE SAINT-ETIENNE 6, rue St-Catherine SUCCURSALE GRENOBLE Passage Tolbiac

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'agence

Lyon: Progrès - Saint-Public - Décantation - Petit Lyonnais - Lyon-Républicain - Nouvelle République du Rhône - Réveil Lyonnais - Renaissance - Balait - Moniteur des Soies - Bulletin du Moniteur des Soies - Courrier de Commerce - Echo Lyonnais - Lyon Agricole - Gazette agricole - Monde agricole - Journal de Médecine - Industrie et Zootechnie - Constitution Lyonnaise

Monsieur: Mémoires de la Loire - Moniteur de la Loire - Journal de Saint-Etienne - Le Petit Stéphanois

Montbrison: Avenir Montbrison

St-Etienne: L'Impartial des Alpes - Courrier du Dauphiné - Petit Dauphinois

Vienne: Journal de Vienne

Beauvais: Indicateur

Allevard: Gazette d'Allevard
Bourgoin: Journal de Bourgoin et Loire
Châlon-sur-Saône: Courrier de Saône-et-Loire - Progrès de Saône-et-Loire
Tournay: Journal de Tournay
Troyes: Progrès de l'Aube - Courrier de l'Aube - Journal de l'Aube
Yverdon: Journal
Geneva: Abeille

aux mêmes bureaux les Annonces pour tous les Journaux Français et Étrangers
Agents exclusifs des principaux journaux de France pour le Centre, l'Est et la Région Lyonnaise

MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE DE PARIS

Succursale à LYON, rue Saint-Pierre, 26 PRÈS DES TERREAUX

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS POUR HOMMES, DAMES & ENFANTS

Cory Lou